



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 7 octobre 2019 à 20h07 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent :

M. le conseiller Maxim Bousquet

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
4. **Adoption des comptes**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiment**
 - 7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
8. **Administration**
 - 8.1 Dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 2020
 - 8.2 Dépôt du rapport semestriel au 30 septembre 2019
 - 8.3 Fédération québécoise des municipalités – Inscription à une formation
9. **Sécurité publique**
 - 9.1 Service Sécurité Incendie – Présentation des besoins en formation
 - 9.2 Service Sécurité Incendie - Achat de bottes – Modification de la résolution 2019-07-190
10. **Transport**
 - 10.1 Déneigement – Entente avec La Présentation
 - 10.2 Déneigement – Entente avec Saint-Hugues
 - 10.3 Déneigement – Entente avec Saint-Louis
 - 10.4 Déneigement – Entente avec Saint-Bernard-de-Michaudville
 - 10.5 Déneigement – Achat de sel de déglçage
 - 10.6 Programme «Taxe sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ) – Reddition de comptes – Mandat à un auditeur indépendant
 - 10.7 Club de motoneige ASAN inc. – Demande de traverses municipales
 - 10.8 Cooptel – Demande d'autorisation pour enfouissement de câbles
11. **Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Adoption du budget pour l'exercice financier 2020
 - 11.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget pour l'exercice financier 2020
 - 11.3 Traitement des eaux usées – Achat et installation d'un débitmètre
12. **Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Lot numéro 2 708 955 – M. Alain Nadeau - Demande de dérogation mineure – Décision
 - 12.2 Lot numéro 2 709 370 – Mme Danielle Desrosiers - Demande de dérogation mineure – Décision
13. **Loisirs, culture et famille**
 - 13.1 Anneau de glace – Contrat d'entretien saison 2019-2020
 - 13.2 Fonds de développement rural – Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis
 - 13.3 Maison de la Famille des Maskoutains – Demande d'appui
14. **Autres sujets**

Aucun point
15. **Rapport des élus – Information**
16. **Période de questions**
17. **Clôture de la séance**

2019-10-247

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 10.5 Déneigement – Achat de sel de déglçage
- 11.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget pour l'exercice financier 2020

D'AJOUTER les points suivants :

- 9.3 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 3
- 11.4 Vidange des boues – Mandat à Aquatech pour la supervision de la vidange des étangs
- 12.3 Service d'inspection municipale – Ajout d'une personne désignée

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-10-248

3.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE – 9 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-249

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2019 avec les faits saillants suivants:

<i>SOMMAIRE SEPTEMBRE</i>	
salaires nets	16 179.85 \$
comptes du mois déjà payés	54 402.93 \$
comptes du mois à payer	163 828.33 \$
SOUS-TOTAL	234 411.11 \$

Appels des pompiers :

06-09-2019	400, Gagné	Alarme	Saint-Bernard
18-09-2019	1281, Saint-Édouard	Alarme	Saint-Jude
27-09-2019	400, Gagné	Alarme	Saint-Bernard
30-09-2019	846, Salvail sud	Entraide automatique	La Présentation

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

6 septembre 2019:	RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 28 août 2019.
10 septembre 2019:	MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 18 juin 2019.
10 septembre 2019:	MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2019.
13 septembre 2019:	MRC DES MASKOUTAINS - Résolution 19-08-222 adoptée le 21 août lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport an 7 - Modification à la résolution 19-07-189.
26 septembre 2019:	RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2019
26 septembre 2019:	MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES - Copies certifiées conformes des règlements 268-4-19 et 269-16-19, ainsi que l'avis d'entrée en vigueur.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

4 octobre 2019: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2019.

7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de septembre 2019 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DEPOT DU ROLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale informe le conseil municipal du dépôt du rôle d'évaluation devant servir pour le deuxième exercice du rôle triennal 2019-2020-2021. Celui-ci a été déposé au bureau municipal le 14 septembre 2018 et un avis public a été affiché aux deux (2) endroits habituels et publié dans le journal Le Clairon, édition du 17 septembre 2019.

Le rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 tel que préparé par Marc Lépine, évaluateur agréé mandaté par la MRC des Maskoutains, est réparti de la façon suivante:

Immeubles imposables	255 689 300 \$
Immeubles non imposables	5 985 000 \$
Valeur totale	<u>261 674 300 \$</u>

8.2 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2019

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel au 30 septembre 2019 préparé par madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.

2019-10-250

8.3 FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES – INSCRIPTION A UNE FORMATION

CONSIDÉRANT l'offre de formations proposée par la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour les élus et élues de participer à ces formations pour maintenir ou acquérir de nouvelles connaissances relativement à domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les membres du conseil suivants à assister aux formations offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités :

Nom	Titre de la formation	Total (taxes en sus)
Annick Corbeil	Initiation au coaching (Saint-Antoine-sur-Richelieu)	440.00\$
Total		440.00\$

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription de 440.00\$ plus taxes pour ces formations.

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de repas conformément au règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « Élus – Délégation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SECURITE PUBLIQUE

2019-10-251

9.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – PRÉSENTATION DES BESOINS EN FORMATION

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Jude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Jude prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-252

9.2 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE - ACHAT DE BOTTES - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-07-190

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro **2018-08-207**, le conseil municipal autorisait l'achat de bottes de cuir auprès de la compagnie Aéro-Feu et que le 2 juillet 2019, M. Martin Simon, représentant de la compagnie Aéro-Feu, nous informant que leur fournisseur n'est plus en mesure de leur offrir ce modèle;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-07-190, la Municipalité autorisait l'achat des mêmes bottes auprès de la compagnie Boivin et Gauvin, et ce, au même prix;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informés par M. Sylvain Manseau, représentant pour la compagnie 1200° et fournisseur pour la compagnie Boivin et Gauvin, que la compagnie COSMAS ne parvient pas à respecter ses engagements pour les commandes passées ;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Sylvain Manseau pour une alternative aux bottes COSMAS, soit des bottes Haix modèle Fire Eagle Air habituellement vendues 625,00\$, mais offertes à 495,00\$ par le fournisseur ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif pour la Municipalité de pourvoir à l'équipement de base des pompiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) paires de bottes en cuir Haix modèle Fire Eagle Air, auprès de la compagnie Boivin et Gauvin pour un montant de 990.00\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 650 Vêtement et accessoires

Cette résolution remplace la résolution numéro 2019-07-190.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-253

9.3 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 3

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

QUE la *municipalité de Saint-Jude* présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 50 000\$, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la **contribution** municipale sera d'une valeur **d'au moins** 25 000\$; pour un projet qui **totalise un investissement global** de 50 000\$ en sécurité civile;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

AUTORISE Mme Nancy Carvalho, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

2019-10-254

10.1 DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente signée avec la municipalité de La Présentation en date du 7 décembre 2006 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de La Présentation que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du chemin de la Grande-Ligne soit une distance de 2.9 kilomètres située entre le rang Salvail Sud de Saint-Jude et le rang Ste-Rose de Saint-Jude ;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2019-2020, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de La Présentation sur une base de 1 700\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-255

10.2 DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-HUGUES

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Hugues en date du 15 mars 2010 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de Saint-Hugues que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 0.461 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2019-2020, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Hugues sur une base de 1 700\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-256

10.3 DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Louis en date du 10 juin 2014 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de Saint-Louis que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 1.963 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2019-2020, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Louis sur une base de 1 700\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-10-257

10.4 DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT l'entente faisant l'objet du règlement numéro 244-91 concernant le partage des responsabilités de la route du Petit-5^e Rang et particulièrement du déneigement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour le déneigement de 0.5 kilomètre de la route du Petit-5^e Rang pour la saison 2019-2020, sur la base de 1 800\$ / kilomètre. Ceci représente une somme de 900\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.5 DÉNEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

POINT REPORTÉ

2019-10-258

10.6 PROGRAMME «TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC» (TECQ) – REDDITION DE COMPTES – MANDAT A UN AUDITEUR INDEPENDANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire, dans le cadre du programme «Taxe sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ), une reddition de comptes par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 13 septembre 2019 de la firme comptable Laplante, Brodeur, Lussier Inc.;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER monsieur André Brodeur, comptable de la firme Laplante, Brodeur, Lussier Inc pour effectuer la reddition de comptes dans le cadre du programme TECQ 2014-2019 pour la somme de 850\$, taxes en sus.

Cette dépense sera affectée au poste 02 13000 413 «vérification».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-259

10.7 CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC – DEMANDE DE TRAVERSES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la demande du «Club de motoneige Asan inc.» en date du 28 septembre 2019 pour l'installation de quatre (4) traverses ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER, pour la saison 2019-2020, le passage sur les traverses suivantes :
- Rang Ste-Rose entre le 1211 et le 1243
- 6e rang, entre le 1203 et le 1253
- Rang Fleury entre le 1918 et 1960
- Rang Salvail Sud entre le 1247 et le 1226

D'INSTALLER, si nécessaire, les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-260

10.8 COOPTEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES

CONSIDÉRANT les demandes de la compagnie Cooptel, représentée par Techni Projet, à l'effet de pouvoir :

- enfouir les infrastructures de fibre optique dans le 6^e rang, le rang Fleury, le rang des Quarante-Huit, ainsi que le rang Salvail Nord ;
- installer la fibre optique sur les poteaux dans la rue Roy et la route de Michaudville;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de fibre optique dans les infrastructures municipales nécessitent de prendre en considération les travaux qui auront lieu à court terme ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue le 14 septembre 2019 en présence de la directrice générale, du maire, de l'inspecteur municipal et d'un représentant de Cooptel, afin de statuer sur les travaux qui ont été réalisés dans le 6^e rang au printemps et dont la Municipalité s'en déclare insatisfaite ;

CONSIDÉRANT la présentation de plans pour approbation;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le rang des Quarante-Huit et la route de Michaudville sont de compétence provinciale ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les plans préliminaires pour le prolongement des travaux du 6e rang sous réserve que les travaux effectués ce printemps soient repris et sous condition que des plans avec mesures et cotes soient déposés à la Municipalité pour approbation finale;

D'APPROUVER les plans préliminaires pour les travaux d'enfouissement dans le rang Fleury pour les endroits où la Municipalité est propriétaire du domaine public, sous condition que des plans avec mesures et cotes soient déposés à la Municipalité pour approbation finale;

D'APPROUVER les plans pour les travaux du rang Salvail Nord en exigeant le respect de la profondeur minimale d'enfouissement telle que présentée aux plans ;

D'APPROUVER les plans pour les travaux de la rue Roy ;

D'APPROUVER les plans pour les travaux du rang des Quarante-Huit et de la route de Michaudville;

QUE Cooptel et ses représentants, demeurent responsables de leurs travaux et de tout évènement pouvant survenir pendant les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-10-261

11.1 RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour l'exercice financier 2020 tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Point reporté

2019-10-262

11.3 TRAITEMENT DES EAUX USÉES – ACHAT ET INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'un système de calcul de volume plus précis pour le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de service ont été demandées à diverses compagnies, mais qu'une seule a manifesté son intérêt ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par Mme Julie Turcotte de la firme Avensys Solutions ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un moniteur de station de pompage au montant de 7 670.00\$ taxes en sus, incluant les éléments suivants :

Au poste principal :

- débitmètre;
- enregistreur de débordement;
- sonde de pression avec câble;
- modem pour télémétrie et service de données cellulaires au poste principal;
- accès au serveur Maid Maps pour un an;

Au poste école :

- modem avec antenne et service de données cellulaires ;
- accès au serveur Maid Maps pour un an ;

Cette dépense sera affectée au poste 02 41400 526 «Entretien et réparation machinerie -TEU» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-10-263

11.4 VIDANGE DES BOUES – MANDAT À AQUATECH POUR LA SUPERVISION DE LA VIDANGE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la firme *Aquatech, société de gestion de l'eau inc.* s'occupe de l'assistance technique et du suivi analytique de nos ouvrages de traitement d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va procéder prochainement à la vidange des boues;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer un suivi et des analyses appropriées lors de la vidange des boues;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *Aquatech, société de gestion de l'eau inc.* pour procéder aux opérations et analyses nécessaires lors de la vidange des boues, et ce, selon les modalités de l'offre de services du 7 octobre de M. Luc Airolti, directeur de projets de la firme *Aquatech, société de gestion de l'eau inc.* ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41400 446 «Traitement des boues » en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté pour la vidange des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-10-264

12.1 LOT NUMERO 2 708 955 – M. ALAIN NADEAU - DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – DECISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par monsieur Alain Nadeau en date du 16 août 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 955 situé au 1420 route de Michaudville, pour régulariser la situation existante du bâtiment principal et autoriser un agrandissement à 8.75 mètres en marge avant ;

Conséquemment, il s'agirait d'une dérogation afin de réduire le pourcentage de la marge arrière à 10% (3.90 m) par rapport à la ligne arrière de propriété ainsi que de permettre que l'agrandissement prévu soit à 8.75 mètres par rapport à la ligne avant de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 septembre 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil de REFUSER la demande d'agrandissement du bâtiment principal et d'ACCEPTER de régulariser la marge arrière, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de régulariser la marge arrière pour les raisons suivantes :

- la demande vise à régulariser une situation existante sans porter atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

DE REFUSER la demande d'agrandissement du bâtiment principal pour les raisons suivantes :

- le projet d'agrandissement peut respecter le règlement de zonage en vigueur;
- la conception de l'agrandissement pourrait être modifiée ou déplacée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-265

12.2 LOT NUMERO 2 709 370 – MME DANIELLE DESROSIERS - DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – DECISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par madame Danielle Desrosiers en date du 18 juillet 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 709 370 situé au 310 route de Michaudville, à l'effet de permettre de régulariser la situation existante du bâtiment principal, soit :

- une marge latérale droite du bâtiment, construit en 1986, est de 2.21 mètres;
- la grille des spécifications de la zone 508 du règlement de zonage 434-2006 stipule une marge latérale minimale de 3 mètres.

Conséquemment, il s'agirait d'une dérogation de 0.79 mètre par rapport à la ligne latérale de propriété.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 septembre 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil l'acceptation de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation portant sur le bâtiment principal situé sur le lot 2 709 370, au 310 route de Michaudville, à l'effet de permettre de régulariser la distance de la marge latérale droite du bâtiment principal pour les raisons suivantes :

- la demande est faite dans le but de régulariser une situation qui ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins.
- il s'agit d'une dérogation de 0.79 mètre de la ligne latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-266

12.3 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE – AJOUT D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE M. Eddy Perez doit effectuer à l'occasion des remplacements pour M. Mathieu Senécal ;

CONSIDÉRANT QUE M. Eddy Perez travaille en collaboration avec M. Senécal sur divers dossiers ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER monsieur Eddy Perez, de la firme Gestim inc., à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint et ce, rétroactivement au 15 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2019-10-267

13.1 ANNEAU DE GLACE – CONTRAT D'ENTRETIEN SAISON 2019-2020

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER Monsieur Guy Dion pour la mise en place et l'entretien de l'anneau de glace au parc Elphège Filiatrault pour la saison d'hiver 2019-2020. La rémunération sera de 300\$ par mois pour une durée de 5 mois; soit de décembre à avril inclusivement, représentant une rémunération totale de 1 500 \$. Le versement pour le mois de décembre sera effectué à la séance de janvier 2020, .

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-268

13.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Louis en date du 26 septembre 2019 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le projet d'installation d'éclairage sur une portion de la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles et cyclistes qui utilisent cette piste ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la municipalité de Saint-Louis pour la réalisation de leur projet d'installation d'éclairage sur une portion de la piste cyclable afin d'offrir aux citoyens de la municipalité de Saint-Louis et des municipalités voisines un lieu adapté et sécuritaire aux diverses activités sportives de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-10-269

13.3 MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS – DEMANDE D'APPUI

Madame Annick Corbeil déclare son intérêt dans cette affaire et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question, et quitte la séance à 20h31.

CONSIDÉRANT la demande de la Maison de la famille des Maskoutains, représentée par Mme Annick Corbeil, en date du 27 septembre 2019 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le dépôt du projet «Bouger avec mon enfant » dans le cadre du *Programme pour le soutien financier pour favoriser la participation des parents* du Ministère de la Famille ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles et aura une portée régionale ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Maison de la Famille des Maskoutains pour la réalisation de leur projet « Bouger avec mon enfant » afin d'offrir aux familles de la municipalité de Saint-Jude et des municipalités voisines un lieu adapté et sécuritaire favorisant le développement global de l'enfant.

Madame Annick Corbeil réintègre la séance à 20h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

14. **AUTRES SUJETS**

Aucun point

15. **RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2019-10-270

17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.